

Préambule

La Coopérative du Chant des Cailles a écrit ce texte dans le cadre de ses actuelles demandes de permis d'environnement et d'urbanisme.

À ce sujet, des informations erronées ou mal interprétées circulent dans la presse et sur les réseaux sociaux et il était donc nécessaire de clarifier certains points, en espérant ainsi répondre aux inquiétudes et questionnements liés à ce climat de controverses.

La plus grande confusion provient du fait qu'il a été demandé au Chant des cailles de mentionner dans sa demande de permis d'environnement le nombre total de moutons dispersés sur les quatre sites d'exploitation, pourtant distants de plusieurs kilomètres. Beaucoup de gens ont cru que nous voulions agrandir notre troupeau laitier, or il n'en est rien : **le nombre de brebis laitières restera de maximum 45 brebis**, comme c'est le cas depuis 2018.

Contexte

Le Bercaïl fait partie de *La Ferme du Chant des Cailles asbl*, **une ferme urbaine** qui s'investit dans la production d'une **alimentation saine et de proximité**. Depuis sa création en 2012, ce projet est porté par des citoyens et des professionnels de Watermael-Boitsfort. L'idée était de mettre en valeur la fonction nourricière d'un champ laissé en friche le long de l'avenue des Cailles. Grâce au soutien du Logis-Floréal, propriétaire du terrain, et aux nombreuses personnes qui ont rejoint le projet, plusieurs activités ont vu le jour : un jardin collectif et un compost ouverts aux habitants du quartier, des parcelles pédagogiques cultivées par les élèves des écoles voisines, une épicerie de quartier, du maraîchage, la culture de plantes aromatiques et aussi l'élevage de brebis laitières et la transformation de leur lait assuré par le Bercaïl.

Respect de la terre, des animaux et des producteurs

Ce qui rend exemplaire le projet de la Ferme du Chant des Cailles, c'est l'alliance entre ses acteurs professionnels et ses acteurs citoyens et leur ambition commune d'expérimenter une autre façon de vivre en société. L'accès à une alimentation saine pour tous et la juste rémunération des métiers nourriciers sont bafoués par l'industrie alimentaire et il faut une sacrée détermination pour changer de modèle, oser la solidarité entre mangeurs et producteurs et combiner le respect de la terre et le bien-être des animaux avec un revenu décent pour les producteurs.

Au Bercaïl, l'équilibre entre ces différents paramètres a été atteint en 2018 avec un troupeau de 45 brebis laitières qui sont hébergées dans le parc classé du Couvent Sainte Anne. Dans ce type d'élevage, on considère qu'il faut un minimum de 60 brebis laitières pour être viable. Au Bercaïl, le troupeau est néanmoins resté limité à 45 brebis laitières et ce, même si les normes BIO autorisent jusqu'à 66 moutons pour l'espace occupé, soit 1,7 ha. La taille du troupeau est donc tout à fait raisonnable par rapport à la surface de pâturage disponible.

Le verger est ainsi entretenu par les brebis et par les bergers qui y ont déjà planté plus de 60 arbres fruitiers afin de restaurer ce bijou du patrimoine régional.

Un métier passionnant mais peu rémunérateur.

En 2017, après 5 années d'activité, le salaire des bergers au Bercaïl était encore de 4 € net de l'heure, ce qui montre bien la détermination, la passion et l'objectif non lucratif du projet. Si le salaire a pu être doublé depuis, c'est grâce au principe de solidarité sur lequel sont basés les abonnements de fromages et à l'allongement de la période de fabrication des produits laitiers. Les activités liées à la laine, à la viande et au jus de pommes sont surtout développées pour valoriser ces ressources mais elles restent anecdotiques par rapport à l'activité laitière.

L'objectif du Bercaïl n'est donc clairement pas le profit. D'ailleurs, La Coopérative du Chant des Cailles, dont fait partie le Bercaïl, est une société coopérative à finalité sociale avec 215 coopérateurs/teuses du quartier dans laquelle 1 personne = 1 voix. Les statuts traduisent ainsi la logique de bien commun et de gouvernance partagée, chère aux fondatrices/teurs.

Traite, fromagerie et écopâturage

La transformation du lait a lieu dans une dépendance du Couvent Sainte Anne qui a été aménagée en fromagerie et pour laquelle le Bercaïl a reçu un permis d'urbanisme et un permis d'environnement en 2014.

La traite des brebis se fait de mars à octobre de manière traditionnelle, à la main afin de garder un contact privilégié avec les brebis. De novembre à février, c'est la période de repos pour les brebis et il n'y a donc pas de fromages, yaourts et autres produits laitiers. Les brebis font des agneaux et du lait chaque année pendant ± 7 ans. Une fois passé cet âge, les brebis sont retraits, et deviennent des écopâtureuses. Ainsi, afin de ne pas les envoyer à l'abattoir, le Bercaïl a développé un projet d'écopâturage local en collaboration avec le Logis-Floréal, la commune de Watermael-Boitsfort et Bruxelles Environnement. L'écopâturage du Bercaïl consiste à entretenir les espaces verts en proposant des activités, transhumances et animations pédagogiques pour les petits et les grands. Cette façon douce et silencieuse de remplacer les tondeuses à gazon était encore à l'étape de test ces dernières années mais devrait se développer concrètement en 2021 dans différents lieux de la commune : les pelouses du Logis-Floréal, le square de l'arbalète, le parc du Jagersveld, le parc de la Héronnière,... Les parcelles identifiées pour l'écopâturage ne sont pas figées : elles pourront évoluer d'année en année en fonction de la réalité du terrain ou si d'autres projets sont développés sur les parcelles.

Le nombre de brebis retraits écopâtureuses a augmenté ces dernières années (6 en 2020, 14 en 2021) et la demande de permis d'environnement déposée à la commune permettrait au Bercaïl d'aller jusqu'à 29 brebis écopâtureuses dans le futur. C'est la seule augmentation potentielle du troupeau demandée dans le cadre de la demande de permis puisque le nombre de brebis laitières et d'agneaux reste stable. L'accroissement du nombre de brebis écopâtureuses n'est envisagé que si les conditions s'y prêtent : assez de pelouses à entretenir et des abris suffisants pendant l'hiver sur les différentes parcelles occupées par le Bercaïl.

La situation au Couvent Sainte Anne

Le parc du Couvent Sainte Anne est un site classé situé dans un PPAS (plan particulier d'affectation du sol).

L'activité du Chant des Cailles est probablement parmi les plus propices à assurer la conservation des qualités de ce Parc et du site classé. Elle assure une continuité par rapport à l'activité de production

nourricière qu'a connu le parc du Couvent, depuis sa création et jusque fin des années 1980. En effet, le couvent a été (quasi) auto-suffisant d'un point de vue alimentaire, avec les vergers, le maraîchage, les troupeaux qui assuraient diverses productions ; les sœurs encore présentes sur place témoignent de la diversité des activités incluant la production et la transformation (avec entre autres l'élevage laitier – fabrication de beurre). L'activité actuelle permet également la pérennité des caractéristiques paysagères et végétales (paysage rural).

Le parking y est interdit. La grande majorité des bénévoles et des bergers viennent à pied ou en vélo, ce qui limite fortement les nuisances et ne participe pas à la saturation des places de parking dans la rue.

Le passage de véhicules motorisés est autorisé pour les besoins des activités qu'il héberge. Le Bercail utilise une camionnette (Renault Trafic) pour les déplacements nécessaires (chargement et déchargement du matériel pour les marchés, déplacements d'animaux, livraisons).

En dehors du passage de la camionnette, une trentaine de passages sont réalisés par an en petits camion ou tracteur pour des livraisons ou pour évacuer le fumier.

Il y a également 4 passages par an d'un semi-remorque pour la livraison du foin et de la paille. En effet, l'herbe du lieu ne suffit pas complètement à nourrir le troupeau et un complément de foin et de céréales est nécessaire, surtout en hiver. Néanmoins, à partir de 2021, le Bercail produira son propre foin sur des prairies d'Overijse mises à disposition par un propriétaire privé grâce à l'intermédiaire de la coopérative Terre-en-Vue. En conséquence, les trajets en semi-remorque seront fortement réduits.

De nombreux experts confirment que le modèle du Bercail est respectueux de l'environnement

Depuis le début du projet, le Bercail développe une agriculture bio, vivante, respectueuse des plantes, des animaux et des sols. Dans le cadre des demandes de permis, le Bercail a fait appel à des experts agricoles ainsi qu'à des experts naturalistes qui attestent que la gestion des sites que le Bercail occupe est faite de manière optimale et que le nombre d'animaux n'est pas trop élevé.

Ces experts sont les suivants : Bruxelles Environnement (Facilitateur Nature), Certisys (organisme de certification en agriculture biologique), Protect'eau (Gestion durable en agriculture), l'ULB (Agroecology Lab), Bruxelles Nature, le Collège des Producteurs Ovins-Caprins et le Facilitateur Agriculture Urbaine de la Région Bruxelloise (voir expertises dans le dossier de demande de permis ou via bercail@chantdescailles.be).

Pérennisation de l'activité

Après 8 années d'activité, le Bercail dépasse le nombre maximum d'animaux autorisé (30) avec un permis de classe 3. Une annexe temporaire de la bergerie en matériaux légers a également été construite sans permis d'urbanisme, en 2017 en attendant la nouvelle bergerie. En 2019, une procédure de demande de permis d'environnement et d'urbanisme est lancée. L'enjeu est grand : pérenniser l'activité du Bercail sur du long terme et, au-delà, montrer qu'une agriculture durable, respectueuse de l'environnement, des animaux et des habitants est possible en ville !

Après plusieurs mois d'allers et retours avec les différentes administrations, les dossiers sont complets en novembre 2020 et sont mis à l'enquête publique en janvier 2021.

Permis d'environnement : des chiffres à analyser de plus près

La demande de permis d'environnement est une demande de classe 2. Le nombre maximum de 155 moutons (75 adultes et 80 agneaux) peut impressionner, mais, il est essentiel de comprendre qu'il sera ventilé sur les 4 sites gérés par le Bercaïl ainsi que sur les pelouses de la commune entretenues en écopâturage. La demande vise également la gestion du fumier des animaux (maximum 50 tonnes).

Concernant le nombre de moutons, voici ce qui est à prendre en compte :

- Parmi les 75 moutons adultes, on retrouve :
 - **les 45 brebis laitières (et le bélier) en permanence au Couvent Sainte Anne** pour la traite et la transformation du lait en fromage, yaourt, crème glacée...
 - **les brebis retraitées écopâturées** : à la belle saison, elles entretiennent les pelouses de la commune et en hiver, elles sont abritées dans les 3 abris du Bercaïl (Rouge-Gorge, Chant des Cailles ou Couvent Sainte Anne) avec un maximum de 5 brebis retraitées au Couvent Sainte Anne en hiver. Actuellement, il y a 14 brebis écopâturées. La demande de permis se réserve la possibilité d'en avoir jusqu'à 29, mais toujours réparties sur les différents sites en fonction de la surface de pâturage et des abris disponibles.

- Les 80 agneaux naissent tous en février/mars :
 - la moitié d'entre eux restent une ou deux semaines au Couvent Sainte Anne avant d'être vendus.
 - L'autre moitié des agneaux va au Chant des Cailles et au Rouge-Gorge, après 45 jours. La plupart iront à l'abattoir entre juillet et septembre pour la fabrication de colis de viande d'agneau.

En 2021, la surface totale des prairies occupées par le Bercaïl sera de +/- 9,7 hectares : (i) les 4 prairies mentionnées dans la demande de permis d'environnement (Couvent Sainte Anne, Chant des Cailles, Rouge-Gorge et Héronnière), (ii) les pelouses en écopâturage et (iii) la prairie de fauche à Overijse (sur laquelle il n'y a pas de moutons). Cette surface, réparties en différents sites distincts, est suffisante pour nourrir tous les moutons.

→ Ainsi, le permis est demandé pour un maximum de 155 moutons, mais dans les faits, seulement 46 moutons seront présents en permanence sur le site du Couvent Sainte Anne.

Concernant la gestion du fumier, il faut théoriquement déplacer le tas de fumier de minimum 10 mètres tous les ans pour éviter un lessivage trop important de l'azote (réglementation wallonne). Au Couvent St-Anne, pour éviter le lessivage, le tas de fumier est bâché, ce qui est suffisant selon l'asbl Protect'eau. Néanmoins, pour favoriser un compostage optimal et pour des questions esthétiques, le Bercaïl aurait besoin d'une dalle de compostage à côté de la bergerie.

Une fois composté, le fumier est valorisé comme engrais naturel pour fertiliser les prairies et les terrains du maraîchage de la Ferme.

Un permis d'urbanisme pour la rénovation et l'agrandissement de la bergerie du Couvent Sainte Anne

La bergerie du Couvent Sainte Anne constitue l'infrastructure charnière de l'activité du Bercail, à visée expérimentale (agriculture urbaine) et pédagogique.

La bergerie d'origine est toutefois dans un état déplorable et doit absolument être rénovée. Le projet de rénovation et d'agrandissement de la bergerie permettra de résoudre les problèmes esthétiques et pratiques et de pérenniser les activités du Bercail sur le long terme. La nouvelle bergerie intégrerait également d'autres espaces : une pièce pour l'accueil des groupes avec une vitre donnant sur la bergerie et un espace pour le stockage de la paille et du foin.

Le projet a reçu un avis favorable de la Commission Royale des Monuments et Sites en 2019. Le 21/01/2021, elle a confirmé son avis favorable, indispensable pour un permis portant sur un site classé. Malheureusement, la Commission de concertation s'est prononcée le 23/02/2021 concernant la demande de permis d'urbanisme et a remis un avis défavorable au motif qu'une prescription du PRAS (plan régional d'affectation du sol) interdirait l'accroissement de ce bâtiment. Cet avis est en cours d'analyse au sein de La Ferme du Chant des Cailles pour déterminer comment réagir face à ce retournement de situation inattendu.

La prairie du Rouge-Gorge : un espace dédié à la nature et à la biodiversité

Parmi les autres sites entretenus par le Bercail, on retrouve la prairie du Rouge-Gorge, qui est un pré-verger en zone Natura 2000 située en bordure de forêt de Soignes, dans le coin du Balai. Le Bercail a obtenu une convention d'occupation de la part de Bruxelles Environnement en mai 2020 afin d'y développer un projet qui allie agriculture urbaine et biodiversité. Le Bercail suit donc un plan de gestion strict imposé par Bruxelles Environnement : pâturage extensif tournant, 20 % de zone refuge avec fauche tardive, pâturage partiel pour laisser des touffes d'herbe et ainsi favoriser la biodiversité, mise en place de dispositifs d'accueil de la faune, ... Les moutons sont des animaux parfaits pour maintenir et préserver ce type de milieu exceptionnel et le Bercail est très heureux de pouvoir y contribuer avec son troupeau. Le Bercail collabore également avec les habitants du quartier afin de développer des petits projets participatifs qui favorisent la biodiversité et l'éducation relative à l'environnement. Tout cela avec une intervention limitée sur la prairie, afin de ne pas nuire à la quiétude des lieux et à la préservation du milieu.

Obtention du permis d'environnement

Le 22 mars 2021, la commune de Watermael-Boitsfort a octroyé un permis d'environnement à La Coopérative du Chant des Cailles. Ce permis, principalement basé sur la réglementation BIO, autorise un nombre maximum d'animaux pour chacun des 4 sites occupés par le Bercail en fonction de la surface de prairie et de bergerie disponible. Il autorise également la gestion du fumier sur les différents sites selon les normes en vigueur.

Globalement, le permis permettra au Bercail de continuer son activité pendant la belle saison, ce qui est positif. Il pourra être adapté en fonction de l'évolution de la situation, notamment au niveau du permis d'urbanisme.

En guise de conclusion...

Comme beaucoup de projet d'agriculture urbaine, le Bercail répond à des enjeux de société majeurs : alimentation saine, circuit court, économie circulaire, participation citoyenne, emplois durables, éducation relative à l'environnement, préservation de la biodiversité, La stratégie Good Food, approuvée par le Gouvernement en 2016, inscrivant d'ailleurs la production alimentaire comme axe prioritaire. Dans ses actions, elle indique entre autres la nécessité de réviser le cadre législatif (dont le PRAS) qui est bloquant pour le développement de l'agriculture urbaine. Il va de soi que les points d'attention des riverains doivent également être pris en considération. Précisons à ce propos que la relation avec le quartier est généralement excellente, sauf avec quelques riverains. Nous restons ouverts pour réfléchir à toutes les améliorations possibles.

Affaire à suivre...

Personne de contact pour le Bercail : Antoine Sterling : antoine@chantdescailles.be